

TOME 03

► RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

3.2.13 Francay

- Élaboration approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 29/11/2022
- Modification simplifiée n°1 approuvée le 8/10/2024

Le Président,
Christophe DEGRUELLE



www.agglopolys.fr

Zone Uv : zone urbaine "Esprit village"

- Uv1 : secteur "Coeur de village"
- Uv2 : secteur "Village en peigne"
- Uv3 : secteur "Village resserré"

- U1: secteur "Villes nouvelles"
- U2: secteur "Parcs en immeubles"
- U3: secteur "Faubourg structurant"

U2 : secteur "Jardins aérés"

Zone Up : zone urbaine de projets (en)

- Up1 : secteur "Mézières"
- Up2 : secteur "Bois Jardins"
- Up3 : secteur "Aupébin"
- Up4-1 : secteur "Gare"
- Up4-2 : secteur "Saint-Vincent"
- Up5 : secteur "Coutures"
- Up6 : secteur "Bourg"

UA2 : secteur "Parc à dominante artisanale"
UA3 : secteur "Parc industriel-agricole"

UC2 : secteur "Grande surface des pôles"

■ Umr : secteur "Renouvellement urbain"

d'équipement "Esprit village"

1AUA1 : secteur d'activités économiques "Grand par

1AUC : secteur d'activités économiques à vocation dominante "Commerciale"

dominante d'activités économiques

 Aar : secteur d'activi

☐ Ar : secteur dédiée à la modélisation

Zone N : zones naturelles

■ Nfc : secteur couvra

☐ Mob : porteur de po☐ Ngv : secteur destin

☐ Np1 : secteur courra

☐ Ns : secteur couvrant

- Emplacements réservés et numéros de repérage (voir tableau)
- Périmètre de mixité fonctionnelle
- Secteur de diversité sociale
- Bonus de constructibilité
- Linéaires commerciaux

 OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AL

 OAP Parc Agricole Naturel et Urbain (PANU)

valeur

- ♦ Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination

 Bâtiments repérés au titre des ensembles patrimoniaux (voir tableau ci-dessous)

★ Petit patrimoine (voir tableau associé)

Espaces Boisés Classés

● Arbres remarquables

- • • Venelle
- • • Alignement d'arbres

Données et variables à mesurer

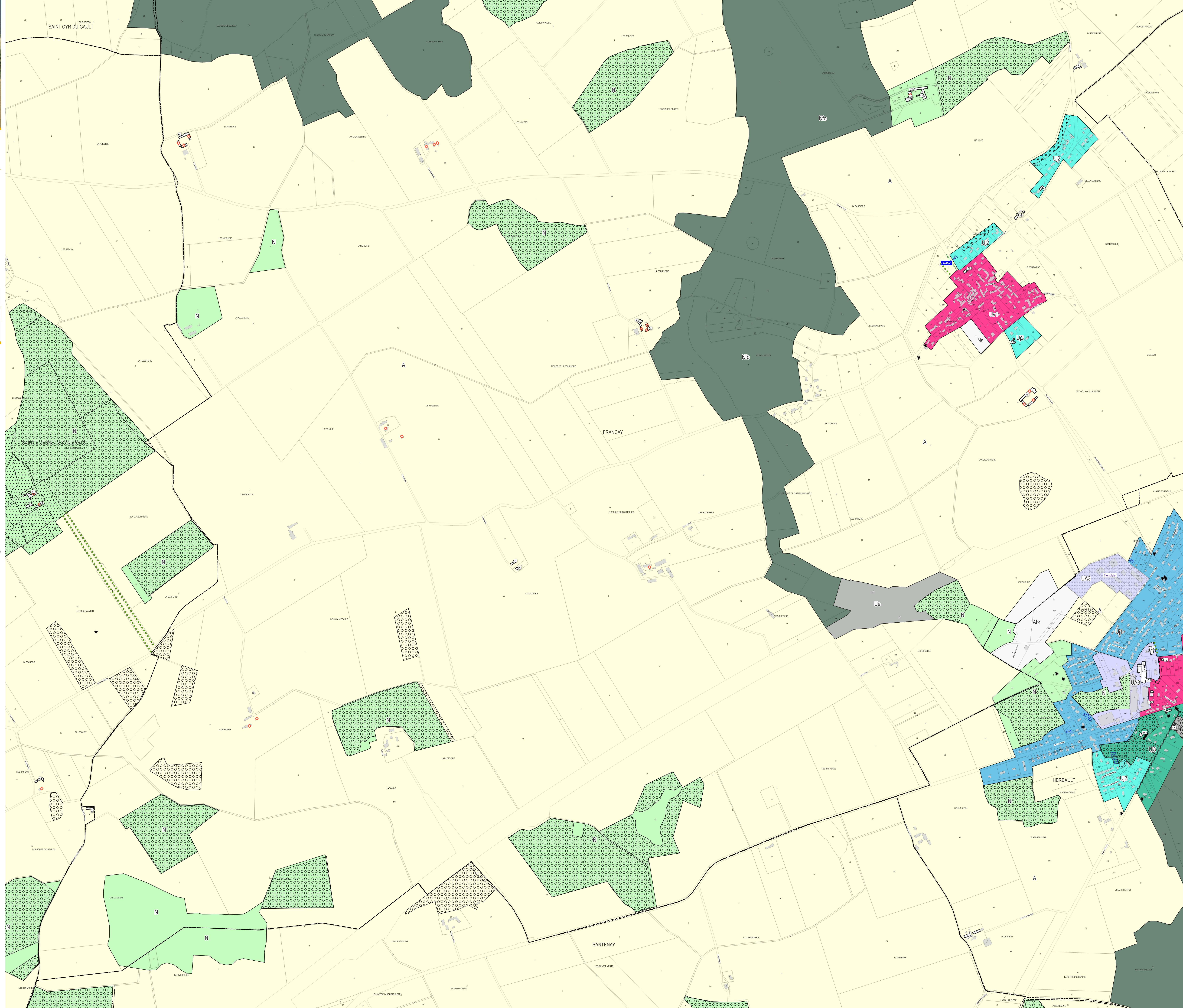
Source: <http://www.fishbase.org>

Prévention des risques

☒ Secteur inondable (pièce n°6.1.3)

Périmètre SEVESO (pièce n°6.1.3)

▲





PLU
RÈGLEMENT
3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

FRANCAY_1/1

Vu pour être annexé à la délibération
du conseil communautaire
en date du 29 novembre 2022

Le Président,
Christophe DERRUELLE

Plan 1/ 2000ème

Découpage du territoire par zones.

Zone Uv : zone urbaine "Esprit village"

- Uv1 : secteur "Cœur de village"
- Uv2 : secteur "Village en peigne"
- Uv3 : secteur "Village resserré"

Zone Ui : zone urbaine "Ville intense"

- Ui1 : secteur "Ville haute et alignée"
- Ui2 : secteur "Parcs en immeubles"
- Ui3 : secteur "Faubourg structurant"

Zone Uj : zone urbaine "Jardins"

- Uj1 : secteur "Jardins resserrés"
- Uj2 : secteur "Jardins aérés"
- Uj3 : secteur "Habiter au contact de la nature"
- Uj3* : secteur "Habiter la nature"

Zone Up : zone urbaine de projets (en cours)

- Up1 : secteur "Mazières"
- Up2 : secteur "Bois Jardins"
- Up3 : secteur "Aupébin"
- Up4-1 : secteur "Gare"
- Up4-2 : secteur "Saint-Vincent"
- Up5 : secteur "Coutures"
- Up6 : secteur "Bourg"

Zone Ue : zone urbaine "Équipement"

- Ue : zone d'équipement d'intérêt collectif

Zone UA : zone urbaine "Artisanale et industrielle"

- UA1 : secteur "Grand parc ou site industriel"
- UA2 : secteur "Parc à dominante artisanale"
- UA3 : secteur "Parc industriel-agricole"

Zone UC : zone urbaine "Commerciale"

- UC1 : secteur "Grand parc commercial"
- UC2 : secteur "Grande surface des pôles"

Zone UM : zone urbaine "Tertiaire et service"

- Um : secteur "Activités à dominante tertiaire et services"
- Umr : secteur "Renouvellement urbain"

Zones à urbaniser

- 1AUv : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Esprit village"

- 1AUj : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Ville intense"

- 1AUj : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Jardins"

- 1AUjA1 : secteur d'activités économiques "Grand parc ou site industriel"

- 1AUjA2 : secteur d'activités économiques "Parc à dominante artisanale"

- 1AUjC : secteur d'activités économiques à vocation dominante "Commerciale"

- 2AU : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'habitat ou d'équipement

- 2AUJa : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'activités économiques

Zone A : zones agricoles

- A : zone agricole
- Ap : zone agricole paysagère
- Aar : secteur d'activités économiques isolées
- Abz : secteur d'activités générant des nuisances sonores
- Aca : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Ar : secteur dédiée à l'activité de l'aérodrome et activités de modélisme
- At : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques
- An : secteur de carrière

Zone N : zones naturelles

- N : zone naturelle et forestière
- NB : secteur couvrant les réservoirs de biodiversité
- NC : secteur couvrant les corridors écologiques
- Nv : secteur couvrant les vallées, cours d'eau et leurs abords
- Nca : secteur de camping existant
- Nce : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Nch : secteur de parcs, jardins et châteaux visités
- Ne : secteur dédié aux équipements de santé ou scolaires
- Ng : secteur dédié aux équipements destinés à la pratique du golf
- Ngv : secteur destiné à l'accueil des gens du voyage
- Nj : secteur correspondant aux jardins familiaux et partagés
- Nl : secteur couvrant les zones de loisirs
- Np1 : secteur couvrant les projets d'extension de camping
- Np2 : secteur couvrant les projets d'hébergements insolites
- Npv : secteur dédié au parc photovoltaïque
- Nn : secteur de carrière
- Ns : secteur couvrant les équipements d'intérêts collectifs publics ou privés
- Nt : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques

Dispositions et intentions opérationnelles

- Emplacements réservés et numéros de repérage (voir tableau)

- Périmètre de mixité fonctionnelle

- Secteur de diversité sociale

- Bonus de constructibilité

- Linéaires commerciaux

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

- OAP en optimisation foncière

- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUv

- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUj

- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUj

- OAP à vocation économique en optimisation et extension urbaine

- OAP Parc Agricole Naturel et Urbain (PANU)

Dispositions de protection et de mise en valeur

Élément bâti patrimonial à protéger et changement de destination

- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination

- Bâtiments patrimoniaux à protéger (voir tableau pour connaître la famille de typologie à laquelle est associée le bâtiment, puis consulter les pièces 1.1.0 et 3.1.0.)

- Bâtiments repérés au titre des ensembles patrimoniaux (voir tableau pour connaître le nom de l'ensemble bâti et consulter la pièce 3.1.15)

- Séquences urbaines de Blois (Mv, Us, Lq, If, Ev-b20)

- Petit patrimoine (voir tableau associé)

Boisements et espaces de nature à protéger ou à préserver

- Boisements à préserver au titre de leur intérêt paysager

- Espaces Boisés Classés

- Fonds de jardins à constructibilité limitée

- Mares et sources

- Autres remarquables

Charpente paysagère à préserver ou à créer

- Mur en pierres

- Venelle

- Alignement d'arbres

- Hale

- Fossé, noue, ou talus

Parcs et vergers à préserver

- Parcs et jardins d'ornements privés

- Vergers, jardins potagers partagés ou familiaux

Conditions particulières relatives à la prévention des risques

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)

- Secteur inondable (pièce n°6.1.3)

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Technologique (PPRT)

- Périmètre SEVESO (pièce n°6.1.3)

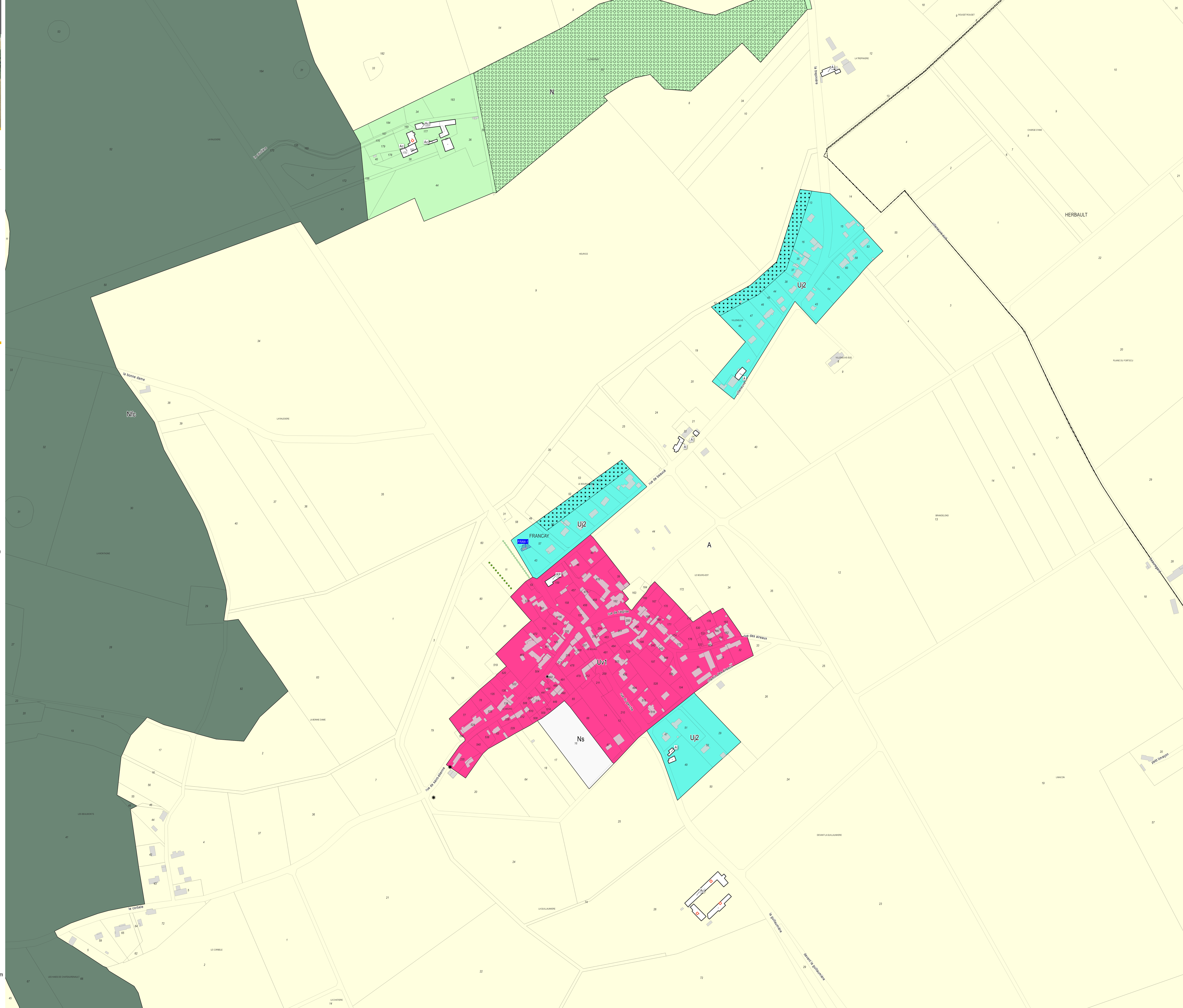


Tableau des emplacements réservés

(Figuré  sur le document graphique)

Commune	Objet	Précisions	Bénéficiaire	Numéro	Surface (m²)
FRANCAY	Emplacement réservé aux ouvrages publics	Création local stockage materiel	Commune	FRAN-1	116

Tableau des bâtiments patrimoniaux à protéger

Commune	Typologie reportée au règlement graphique (et au règlement écrit)	Famille des typologies <i>détaillée dans diagnostic du rapport de présentation</i>	Référence cadastrale
Françay	A	Agricole - La longère	ZV0024
Françay	A	Agricole - Annexe	ZW0049
Françay	A	Agricole - Annexe	ZV0021
Françay	A	Agricole - La longère	YC0024
Françay	A	Agricole - Annexe	YC0025
Françay	A	Agricole - La longère	ZT0012
Françay	RP	Républicaine	D0159
Françay	A	Agricole - L'habitat rural	ZW0049
Françay	A	Agricole - La longère	ZV0019
Françay	Ac	Agricole - Ferme à cour fermée	ZT0023
Françay	Ac	Agricole - Ferme à cour fermée	ZT0023
Françay	Ac	Agricole - Ferme à cour fermée	B0175,B0181
Françay	Ac	Agricole - Ferme à cour fermée	B0174,B0177
Françay	Ac	Agricole - Ferme à cour fermée	B0177
Françay	Ac	Agricole - Ferme à cour fermée	B0177
Françay	Ac	Agricole - Ferme à cour fermée	B0037
Françay	Ac	Agricole - Ferme à cour fermée	YK0019
Françay	Ac	Agricole - Ferme à cour fermée	YK0019
Françay	Ac	Agricole - Ferme à cour fermée	YM0021
Françay	Ac	Agricole - Ferme à cour fermée	YM0021
Françay	Ac	Agricole - Ferme à cour fermée	YM0021
Françay	Ac	Agricole - Ferme à cour ouverte	ZX0026
Françay	Ac	Agricole - Ferme à cour ouverte	ZX0026
Françay	Ac	Agricole - Ferme à cour ouverte	ZX0026
Françay	Ac	Agricole - Ferme à cour ouverte	ZY0050
Françay	Ac	Agricole - Ferme à cour ouverte	ZY0050
Françay	Ac	Agricole - Ferme à cour ouverte	ZY0050
Françay	Ac	Agricole - Ferme à cour ouverte	ZY0051

Tableau des éléments de petit patrimoine

Commune	Éléments de petit patrimoine <i>(repérés par une étoile au document graphique)</i>	Référence cadastrale	X	Y
Françay	puits	D0492	1,124855441	47,61707607